

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-518

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-518

Avenant au pacte métropolitain d'innovation entre l'État et la Métropole - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Pacte métropolitain d'innovation, approuvé lors de notre conseil du 17 février 2017, a été signé le 9 mars dernier par le Premier ministre, le préfet de région et le Président de Bordeaux Métropole.

Pour rappel, Bordeaux Métropole a choisi d'axer son Pacte métropolitain d'innovation sur la mise en œuvre des Opérations d'intérêt métropolitain (OIM), en favorisant une ingénierie et des processus innovants relatifs aux procédures d'aménagement sur des territoires de grande échelle (procédures d'autorisations environnementales, de financements, de gouvernance qui n'existent pas aujourd'hui...), et en soutenant des opérations d'investissements sur les OIM, afin de contribuer pleinement à l'objectif de créations d'emplois que la Métropole ambitionne sur chaque OIM.

Le pacte contient également un volet «coopération métropolitaine» avec les territoires limitrophes, mis en œuvre avec le Sysdau (syndicat chargé de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale) afin de répondre au défi de l'aménagement des grands territoires péri-urbains.

Le Pacte a ainsi acté un soutien de l'Etat de 8,8 M€ sur 11 opérations identifiées sur trois volets : soutien à l'ingénierie innovante, soutien à l'investissement et soutien à la coopération métropolitaine.

Un protocole entre l'Etat et la Métropole a également été signé le 9 mars dernier. Il annonçait un avenant au pacte afin de prendre en compte une participation complémentaire de l'Etat de 1,5 M€. Par courrier du 13 septembre 2017, le préfet de la Gironde précise cependant que, compte tenu des économies budgétaires voulues par le Gouvernement, ce soutien complémentaire est légèrement revu à la baisse à 1.470.407 € (-1,97%).

L'objet de cette délibération est donc, après échanges avec les services de l'Etat, d'approuver cet avenant visant l'allocation de ces crédits sur trois opérations, le soutien financier étant réparti entre 85,31% en soutien à l'investissement et 14,69% en soutien à la coopération :

- un complément de subvention pour l'action 4 du pacte (aménagement cyclable vallée créative) à hauteur de 454.407 € ;
- un complément de subvention pour l'action 7 du pacte (voie nouvelle M. Dassault phase 2) à hauteur de 800.000 € ;
- deux nouveaux axes d'intervention pour le contrat de coopération métropolitaine, porté par le Sysdau, soutenus à hauteur de 216.000 €.

Le tableau ci-après récapitule les actions soutenues par le Pacte et par l'avenant (en gras, les actions 4bis, 7bis et 10bis) :

Tableau récapitulatif des actions soutenues au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation			
Projets	Coût total (€)	Dont subvention FSIL (€)	
<i>Communs aux 2 OIM</i>			
1. Conseil juridique sur la démarche Projet d'Intérêt Majeur autour des composantes autorisation environnementale transférable, utilité publique d'ensemble, et outils de financement (ingénierie)	200 000	160 000	80%
2. AMO développement durable (ingénierie)	700 000	560 000	80%
<i>OIM Bordeaux Inno Campus</i>			
3. Ingénierie urbaine nécessaire à une gestion intégrée des autorisations environnementales OIM BIC	600 000	480 000	80%
4. Aménagement réseau cyclable Vallée créative	1 000 000	500 000	50%
4 bis. Aménagement réseau cyclable (complément action 4)	914 000	454 407	49,7%
5. Aménagement itinéraire de BHNS	2 600 000	1 300 000	50%
6. Réhabilitation ex-bâtiment IBM (dit Cœur de Bersol)	1 000 000	500 000	50%
<i>OIM Bordeaux Aéroport</i>			
7. Voie nouvelle Marcel Dassault phase 2 : expérimentations vélo et développement durable (investissement)	5 938 000	2 142 000	49,5%
7 bis. Voie nouvelle M. Dassault ph.2 (complément)		+ 800 000	
8. Un maillage cyclable très ambitieux réalisé à court terme (investissement)	3 300 000	1 650 000	50%
9. Volet environnemental du plan guide OIM Bordeaux Aéroport : ingénierie nécessaire à une gestion intégrée des autorisations environnementales dont dossiers réglementaires et participation à l'élaboration du plan guide (ingénierie)	600 000	480 000	80%
<i>Coopération métropolitaine</i>			
10. Ingénierie et expérimentations / contrat de coopération métropolitaine (Sysdau) - axe qualité environnementale et transition énergétique	360 000	288 000	80%
10 bis. Ingénierie et expérimentations / contrat de coopération métropolitaine (Sysdau) – 2 axes d'intervention complémentaires	270 000	216 000	80%
11. Articulation OIM – territoires limitrophes : optimisation des infras de mobilité / accessibilité et attractivité OIM	1 480 000	740 000	50%
Total PACTE, avenant inclus	18 962 000 €	10 270 407 €	54,16 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016 à Lyon par les 15 Métropoles et le Premier ministre,

VU la circulaire n°3283 du Premier ministre en date du 5 août 2016 à l'attention du préfet de région,

VU le courrier du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales en date du 30 septembre 2016 à l'attention du président de Bordeaux Métropole,

VU le pacte métropolitain d'innovation signé le 9 mars 2017 à Bordeaux par le Premier ministre, le Préfet de région et le Président de Bordeaux Métropole,

VU le protocole entre l'Etat et la Métropole signé le 9 mars 2017 à Bordeaux en vue d'un avenant au pacte métropolitain d'innovation,

VU le courrier du préfet de la Gironde en date du 13 septembre 2017 annonçant une enveloppe de crédits de 1.470.407 €,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce pacte a pour finalité de fonder un nouveau partenariat entre l'Etat et la Métropole,

CONSIDERANT QUE ce pacte a pour ambition de conforter la métropole comme locomotive de l'économie et de la croissance,

CONSIDERANT QUE ce pacte veut encourager les expérimentations dans un cadre institutionnel renouvelé,

CONSIDERANT QUE cet avenant vient consolider le soutien de l'Etat au développement métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant au pacte métropolitain d'innovation annexé au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant au pacte métropolitain d'innovation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---